Cachan dans la Métropole du Grand Paris

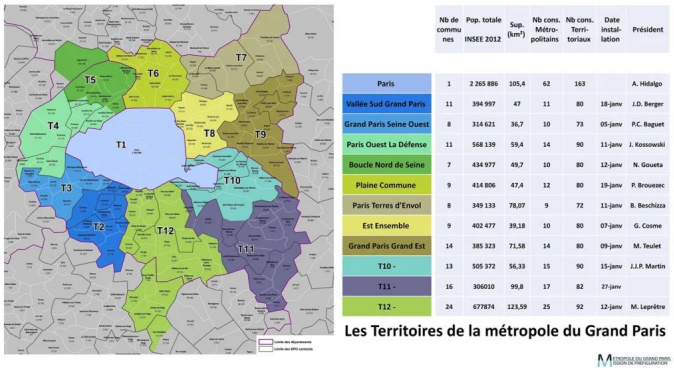
(https://ville-cachan.fr/cachan-dans-la-metropole-du-grand-paris/)

La Métropole du Grand Paris (MGP) a vu le jour le 1er janvier 2016. Elle a pour vocation d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un nouveau modèle urbain, social, économique et durable.

La MGP est une instance administrative et politique sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre.

Elle comprend la commune de Paris et les communes des départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et certaines villes de l'Essonne et du Val d'Oise. Elle regroupe 131 communes et 7,2 millions d'habitants.

Dans le découpage territorial de la Métropole du Grand Paris, Cachan a rejoint le territoire dit « T12 », l'actuel établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). C'est le 2e plus grand territoire de la Métropole, après Paris, avec 680 000 habitants.



	Nb de communes	Pop. totale INSEE 2012	Sup. (km²)	Nb cons. Métropolitains	Nb cons. Territoriaux	Date installation	Président
Paris	1	2 265 886	105,4	62	163		A. Hidalgo
Vallée Sud Grand Paris	11	394 997	47	11	80	18-janv	J.D. Berger
Grand Paris Seine Ouest	8	314 621	36,7	10	73	05-janv	P.C. Baguet
Paris Ouest La Défense	11	568 139	59,4	14	90	11-janv	J. Kossowski
Boucle Nord de Seine	7	434 977	49,7	10	80	12-janv	N. Goueta
Plaine Commune	9	414 806	47,4	12	80	19-janv	P. Brouezec
Paris Terres d'Envol	8	349 133	78,07	9	72	11-janv	B. Beschizza
Est Ensemble	9	402 477	39,18	10	80	07-janv	G. Cosme
Grand Paris Grand Est	14	385 323	71,58	14	80	09-janv	M. Teulet
T10 -	13	505 372	56,33	15	90	15-janv	J.J.P. Martin
T11 -	16	306010	99,8	17	82	27-janv	
T12 -	24	677874	123,59	25	92	12-janv	M. Leprêtre

Les Territoires de la métropole du Grand Paris

Carte des territoires de la Métropole du Grand Paris

Le Conseil métropolitain règle, par ses décisions, les affaires pour laquelle la MGP

est compétente. Il est composé de 208 conseillères et conseillers élus au suffrage universel direct. Au minimum un représentant par commune est désigné. La maire de Cachan est le représentant de la commune au Conseil métropolitain.

La MGP intervient dans le cadre de 5 compétences :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Protection et mise en valeur de l’environnement, et politique du cadre de vie
- Aménagement de l’espace métropolitain
- Politique locale de l’habitat
- Développement et aménagement économique, social et culturel